

**Séance plénière
du Conseil Général du 19 décembre 2017 à 19h00
à l'aula de la Tuilerie**

Pour le Conseil Général : Présents : 28 conseillers sur 30, sont excusés Steiner Lucien et Bruchez Xavier.

Pour le Conseil Municipal : Présents : 9 conseillers sur 10, dont le président, M. Damien Revaz ainsi que la remplaçante du secrétaire communal, Mme Natacha Vouillamoz et le responsable des finances, M. Léonard Roserens , excusé Claude-Yvan Marcoz .

La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Avec 28 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques. M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général.

1. Approbation du PV de la séance du 25 septembre 2017

Le PV est accepté par les 27 conseillers votants.

2. Postulat en relation à la durée d'exploitation et assainissement du stand de tir

Le conseil municipal n'a pas souhaité prendre la parole.

Telma Hutin, auteur du postulat, prend la parole :

Elle remercie la commune pour la réponse favorable à son interpellation du 7.09.2017 qui prévoit de réaliser des analyses régulières de l'eau afin de déceler la présence éventuelle de métaux lourds.

Le 15 septembre 2009 l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) signale que plusieurs centaines de tonnes de plomb et qu'environ 20 de tonnes d'antimoine (très polluant) sont dans le sol des buttes pare-balles des stands de tir. Ces installations sont considérées par le droit l'environnement comme des sites contaminés devant être assainis. Dans notre commune il existe 5 sites d'affectation militaire classés dans le cadastre du DDPS. (Département Fédéral de la défense). L'armée communique :

- Guy Parmelin, ABE 04.11.2003 « Les stands de tir sont des propriétés privées ... L'assainissement est donc du ressort cantonal et communal. L'armée n'a rien à voir dans l'assainissement des stands de tir. ».

- sur une vidéo du site du DDPS M. Guy Parmelin mentionne que les déchets militaires seront nettoyés, et qu'à l'avenir des mesures de protection seront prises.

- L'armée refuse d'assainir certains stands de tir par exemple à Hünterwanger (Zürich) et assainit certains sites par exemple à Rossboden (Grisons) car la zone de but se trouvait dans la zone de protection des eaux souterraines des captages d'eau potable et à Sarnen (OW) car la place de tir se trouvait en bordure d'une zone de protection des eaux souterraines.

- Pour St-Maurice le délai d'assainissement du stand de tir est fixé pour 2020, selon un document envoyé aux cantons le 11.3.2009.
- Qui détermine ce délai ? La commune et le canton peuvent-ils demander d'avancer cet assainissement en le motivant avec une bonne défense ?
- Les auteurs du postulat demandent :
 - 1- de clarifier la différence de 54 ans d'exploitation (l'armée atteste l'existence du stand de tir depuis 1975, Noble Jeu de Cible de St-Maurice depuis 1921)
 - 2- quelles sont les avancées en 2017 par rapport à l'investigation technique pour vérifier la contamination du site.
 - 3- si le projet d'assainissement sera réalisé sous forme de décontamination en 2020.
 - 4- si le système de pare-balles artificiels pour retenir les projectiles, éclats, poussières et lixiviats a été mis en place depuis 2008, comme la législation le demande pour que l'exploitation se poursuive. Comment l'armée a-t-elle pu continuer les tirs pendant 10 ans sans protection ?
- Telma Hutin termine en souhaitant que le Conseil municipal réalise une étude qui puisse donner réponse à ses questions.

Le **PLR** reconnaît l'importance d'assurer la qualité des eaux. Il n'est pas inquiet au vu des réponses de la commune et du canton concernant les analyses demandées lors de l'interpellation et entre en matière.

Le **PDC** demande qu'une information officielle de l'armée soit transmise et entre en matière.

L'**ADG** se sent concernée par tout ce qui touche à la santé de la population, constate des lacunes et des contradictions dans ce dossier, demande des réponses claires et accepte d'entrer en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions et pas de remarques.

Qui accepte que le postulat en relation à la durée d'exploitation et assainissement du stand de tir ?

Vote : 1 abstention, 0 refus, 26 oui.

Le postulat en relation à la durée d'exploitation et assainissement du stand de tir est accepté et sera transmis à la municipalité.

3. Postulat concernant la pollution sonore au niveau de l'autoroute

La municipalité ne souhaite pas prendre la parole.

Guillaume Barman, auteur du postulat, prend la parole en montrant des photos des lieux cités prises :

Il est dérangé par le bruit la nuit et doit fermer les fenêtres pour dormir et a constaté qu'il n'est pas le seul. Depuis le tunnel de l'Arzillier, on voit que le quartier des Glariers est à 100 m. de l'autoroute sans protection, puis le fond de ville de St-Maurice est à 170 mètres, à la sortie du tunnel il y a des panneaux qui réverbèrent le bruit en direction de la zone industrielle toute proche, sur le pont vers le service des autos il n'y a aucune protection, à 450 mètres on entend bien le bruit, et les premières habitations sont à 150 mètres. Il y a

quelques panneaux, puis un talus, puis des petits panneaux. A la sortie du tunnel il y a du bruit sur le pont. Il est conscient qu'il y a eu déjà beaucoup d'efforts à Saint-Maurice avec les tunnels. Mais depuis l'ouverture de l'autoroute le trafic a considérablement augmenté, et plusieurs zones d'habitations sont à proximité de l'autoroute. Une étude est nécessaire pour vérifier si les niveaux sonores sont dans les normes pour les habitants. Si ce n'est pas le cas il faudrait analyser les possibilités d'amélioration existantes (goudron spécial, protection...).

Le **PLR** partage le mécontentement des riverains, souhaite une étude et entre en matière.

Le **PDC** est préoccupé par la qualité de vie des Agaunois et par les niveaux sonores engendrés, souhaite qu'on se soucie aussi l'esthétique dans l'analyse et entre en matière.

L'**ADG** constate que le trafic s'est augmenté, aimerait savoir si on est dans les normes et entre en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions, ni de remarques.

Qui accepte que le postulat concernant la pollution sonore au niveau de l'autoroute soit transmis à la commune ?

Vote : 0 abstention, 0 refus, 27 oui.

Le postulat concernant la pollution sonore au niveau de l'autoroute est accepté et sera transmis à la municipalité.

4. Postulat pour des classes bilingues aux écoles primaires de Saint-Maurice

Le conseil municipal n'a pas souhaité prendre la parole.

Dominique Robyr, auteur du postulat, prend la parole :

La connaissance des langues étrangères est un atout professionnel, avec l'allemand nécessaire aux habitants des cantons romands, et particulièrement en Valais qui est un canton bilingue. Il constate que l'enseignement actuel est peu efficace. Peu d'adultes ayant terminés leur scolarité parlent correctement l'allemand. Pour être plus efficace il est reconnu qu'il faut apprendre tôt et en immersion. Pour cette raison il a posé ce postulat. Il demande une analyse de la commune comportant les points suivants : les conditions légales, le niveau d'allemand exigé pour enseigner dans de telles classes, le niveau d'allemand des enseignants primaires actuels, les aspects financiers, la taille critique, le délai de mise en œuvre. L'étude devra aussi comporter une analyse des avantages, inconvénients, risques et opportunités afin que le CG puisse prendre une décision éclairée.

Le **PLR** reconnaît que l'apprentissage de l'allemand est essentiel pour les romands et pour des valaisans. Une classe bilingue étant une aubaine pour les élèves, une étude permettrait de voir sa faisabilité à St-Maurice. Le PLR entre en matière.

Le **PDC** reconnaît que la connaissance de l'allemand est indispensable, s'interroge sur la faisabilité de ce projet avec les effectifs actuels à St-Maurice, une classe sur 2 serait bilingue, pense aux élèves en difficulté et de langues étrangères, signale la possibilité de

faire une année en immersion à Brigue en 11 H, et l'existence de classe bilingue au Collège de l'Abbaye et entre en matière.

L'ADG souligne que le multilinguisme est un atout et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions et pas de remarques.

Qui accepte que le postulat pour des classes bilingues aux écoles primaires de Saint-Maurice ?

Vote : 0 abstention, 0 refus, 27 oui.

Le postulat pour des classes bilingues aux écoles primaires de Saint-Maurice est accepté et sera transmis à la municipalité.

5. Budget 2018

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole et s'appuie sur une présentation mise en ligne dans le dossier budget des documents pour la séance du 19.12.2017:

Comptes de fonctionnement :

- Le résultat de l'exercice est déficitaire de 989'000.-. Pourquoi ? Comme l'a souligné la Cogest il y a des amortissements comptables, en particulier l'amortissement du CO. L'amortissement du CO de 675'000.-. est plus favorable que ce qui avait été planifié dans le message de novembre 2013 pour la 2^{ème} année après l'acquisition. Cet amortissement représente les 2/3 du déficit. Mais ce résultat est un signal d'avertissement qui appelle à la vigilance dans le futur.
- Il y a peu de différence entre le budget 2017 et le budget 2018. Il y a une certaine stabilité et pas de grandes nouveautés entre les différentes années.
- Pour la fiscalité il n'y pas de changement, le coefficient reste de 1,25 et l'indexation reste à 160 %. Pour comparer avec d'autres communes il faut prendre en compte le coefficient et l'indexation. Plus le coefficient est haut plus l'impôt est haut, plus le chiffre de l'indexation est haut plus l'impôt est bas.
- La marge d'autofinancement (les recettes – les dépenses) qui est un élément important pour notre capacité à investir s'élèvera à 1'504'500.-.
- Pour expliquer la situation des emprunts à moyens et long terme un tableau des échéances est présenté. On a des renouvellements en 2019 et 2020... Les taux sont hauts et on pourrait avoir encore une amélioration. Si tous les emprunts étaient renouvelés à un taux de 5 % il faudrait arriver en 2035 pour que l'ensemble des emprunts soient concernés par ce taux.

Comptes d'investissement :

- Les investissements sont répartis sur plusieurs années, ils sont lissés sur plusieurs années. Pour 2018, il y a des investissements bruts de 3'750'000.-, une participation de tiers de 1'401'000.- donc des investissements nets de 2'349'500.-
- Les principaux investissements sont le solde de la caserne, les horodateurs (investissement qui apportera des revenus), des projets en lien avec des services autofinancés, des investissements subventionnés...
- 30'000.- pour l'Hôtel de Ville, les coûts sont partagés avec la Bourgeoisie. Il y a un mandat d'études parallèles. Un vernissage est prévu le 17 janvier 2018. Puis il y aura

une phase d'étude (analyse des besoins, des coûts, des travaux échelonnés ou non...), puis la décision sera prise.

- 310'000.- (780'000.- investissements bruts, 470'000.- subventions et participations) pour la caserne du feu, en continuité des travaux de 2017. Les travaux commenceront au printemps. La place a été libérée et clôturée.
- 230'000.- Centre scolaire : essentiellement les sanitaires du bâtiment 1.
- 180'000.- acquisition et mise en place des nouveaux horodateurs. (investissement générant un revenu à la commune)
- 40'000.- Skate-park : c'est un nouveau projet, dans un nouveau lieu (à l'ouest au bas du parking de l'autoroute). Cet emplacement limite les nuisances et laisse la place libre à d'autres éventuels projets dans le futur. Le projet a un coût global de 150'000.- financé par le fonds du sport, d'autres communes, la Bourgeoisie et 34'000.- déjà comptabilisés.
- 250'000.- eau potable : travaux sur le réservoir des cases. C'est important pour la qualité de l'eau potable, c'est une mesure urgente à prendre.
- 90'000.- : planification du quartier de la Gare. Il y a d'autres partenaires (arma suisse, CFF...) qui financeront cette planification à hauteur de 100'000.-. Un plan de quartier probable sera proposé et ce dossier reviendra devant le conseil général. Il y aura aussi une analyse du site de l'ancienne usine de ciment pour accueillir de nouvelles entreprises, ainsi qu'une analyse de la circulation du quartier des écoles.
- 25'000.- à charge de la commune sur 641'000.- travaux nécessaires suite aux laves torrentielles du St-Barthélémy (24.7.2015, il manquait peu pour le débordement, cailloux sous l'autoroute, risque de débordement, dégâts en aval du barrage A1) (24.7.16 zone de dépôt importante sous le barrage) (en 2017 nouvelle lave la zone de dépôt au-dessous du barrage est encore plus importante). La crue est de 10'000 m³(dès 15'000 m³ une crue est considérée comme importante officiellement). Une analyse doit être effectuée, avec l'établissement d'un plan d'alarme, et l'étude de la valorisation des matériaux du cône pour diminuer le coût des travaux.
L'état actuel de la pluviométrie montre que la pluie est assez fréquente et que les pluies de 2015 et 2016 ne sont pas des événements exceptionnels et qu'elles peuvent se reproduire chaque année. Les barrages n'assurent plus totalement leur rôle de protection. Les cartes des dangers réévaluées montrent peu de différences au niveau des dangers, mais dans les zones rouges il y a l'autoroute, les lignes CFF, la ligne aérienne, quelques bâtiments privés, donc des dangers pour la population. Pour ces travaux il y a les subventions ordinaires (Valais et Confédération), et des participations des CFF, des routes cantonales et nationales, et des propriétaires de la ligne électrique.
- Comme la commission de gestion l'a souligné la marge d'autofinancement est trop basse. Le conseil municipal est d'accord sur ce point. Mais notre petite ville possède des infrastructures de grandes villes (HEP, piscine, théâtre, service électrique...). La marge de manœuvre sur les dépenses est extrêmement faible. Beaucoup de dépenses sont imposées par le canton, ou nécessaires pour le fonctionnement de la commune. Le patrimoine a augmenté. La population est faible par rapport à ce qui est offert en terme d'équipement. La planification du plan de quartier de la Gare pourrait permettre d'augmenter la population.
- Pour l'avenir du service électrique, une réflexion est en route, une décision sera prise en 2018. La libération totale du marché a été reportée et il y a une urgence réduite à prendre des décisions. Une communication sera faite au moment de la décision, car il y a des négociations à faire avec différents partenaires (louer, confier un mandat,

vendre ?) et on ne peut pas donner d'informations trop détaillées, pour pouvoir mener au mieux les négociations.

- Pour les déchets nous vous assurons qu'il y a eu un immense travail de l'administration et de la conseillère en charge du dossier. Il y a des contrats en cours qu'on ne peut pas modifier (par exemple le ramassage des ordures, forfait jusqu'en 2019). Ce poste est une inconnue pour tout le monde, il y a beaucoup d'éléments incertains. Des projections ont été faites en se basant sur les statistiques fédérales. Il faudra faire un bilan en 2018 et adapter les tarifs pour la suite. Il y aura beaucoup de travail dans les années prochaines. Il y a beaucoup d'inconnues pour toutes les communes. Actuellement il y a par exemple des discussions entre la région Valais Romand et Monsieur Prix sur le poids moyen des sacs envoyés à la Satom, qui peut avoir une incidence fondamentale sur les montants perçus par les communes.
- Pour les collaborations c'est un principe stratégique du Conseil municipal, des nouvelles collaborations intercommunales sont envisagées, et une réflexion sera menée par les communes du district les années prochaines quant à leur avenir et à l'intensification de leurs collaborations.

Dominique Robyr, président de la Cogest, prend la parole :

- Damien Revaz a anticipé les réponses et a déjà répondu aux questions de la Cogest.
- Pour le service électrique la Cogest comprend que la commune ne donne pas des infos pour des raisons commerciales et stratégiques.
- Pour les déchets le texte du rapport était maladroit et mal formulé, la Cogest n'a pas voulu dire que le travail de la commune avait été mal fait, mais a peur de voir des taxes augmentées pour les eaux propres et usées, pour l'électricité... La Cogest incite le conseil communal à faire tout son possible pour limiter les hausses.
- Pour les coopérations intercommunales de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes, c'est une invitation à flirter et non à harceler les communes voisines ! La Cogest, composée de membres des différents partis représentés dans la commune, pense que l'impulsion pour encore plus de coopérations, voire plus, doit venir aussi de la population représentée par le conseil général, pas seulement des élus municipaux.
- Pour le budget, la perte 1'000'000.- est comprise par la Cogest. La marge d'autofinancement l'inquiète plus, elle est faible (environ 6,4 %), voire insuffisante selon les critères cantonaux (8 % au minimum). Avec cette marge on arrive à 30 ans pour rembourser nos dettes, et normalement il faudrait le faire en 20 ans. Elle est nettement inférieure à la moyenne valaisanne (22 %), et inférieure à la moyenne bas valaisanne (13%).
- La Cogest est inquiète des conséquences de cette faible marge d'autofinancement et des risques qu'elle génère : faible capacité de désendettement, faible capacité d'investissement, faible capacité face aux risques (hausse d'intérêts, baisse de fiscalité) risque de surendettement, risque d'obligation de coupes budgétaires et d'entrer dans un budget d'austérité (avec à ce moment des diminutions qui seraient douloureuses pour les citoyens de la commune)
- La Cogest est consciente des efforts du CM pour équilibrer le budget, mais demande d'essayer d'augmenter cette marge d'autofinancement.
- Elle demande un effort pour 2019.
- Elle recommande d'adopter le budget 2018 car elle ne veut pas le refuser et démarrer une nouvelle année sans budget et propose d'accepter le coefficient et l'indexation proposée par la commune pour les impôts.

Le **PLR** félicite la Municipalité et la Cogest pour leur travail, les rejoint concernant la marge d'autofinancement trop faible, est conscient que St-Maurice a des infrastructures de grandes villes, encourage les collaborations, les suggère pour d'éventuelles classes bilingues du district, trouve la formulation concernant les déchets maladroite et entre en matière.

Le **PDC** se prononce sur le budget 2018 et trouve la marge d'autofinancement trop faible. Il est inquiet, ce n'est pas idéal pour le développement futur. Il est content de voir les collaborations existantes et encourage à en mettre sur pieds de nouvelles. Il suggère de penser d'abord à la rationalisation du service ensuite à fixer la taxe, encourage à chercher mêmes les petites économies répétitives et entre en matière.

L'**ADG** est désolée pour la formulation concernant les déchets, (fait une parenthèse en tant que secrétaire de la Cogest qui ne voulait pas critiquer le travail de la commune, mais montrer le souci pour les futurs services à autofinancer et sa crainte de voir les taxes augmenter pour la population), espère une meilleure marge d'autofinancement dans le futur, encourage les collaborations intercommunales et entre en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion.

Comptes de fonctionnement :

Ch. 0 Administration générale

Ch. 1 Sécurité publique

Ch. 2 enseignement et formation

210.318. 008 transport des élèves. **Dominique Thiévent** demande s'il s'agit du transport de tous les élèves et non seulement ceux de Mex. Le Conseil Communal répond que oui, il s'agit de tous les élèves.

Ch. 3 Culture, loisirs et cultes

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

549.351.00 **Dominique Thiévent** demande ce qu'est la curatelle éducative.

Damien Revaz lui répond que l'APE (autorité de protection de l'enfant) prend des mesures quand cela est nécessaire pour aider les parents. L'Etat refacture 300.- par mois à la commune, et l'APE décide ce qui est refacturé aux parents, mais les montants sont faibles, car l'APE intervient lorsque la situation est précaire, et elle l'est souvent aussi économiquement. (549.541.00 : 2000.- au budget)

570.361 et 364 **Dominique Thiévent** demande ce qui est payé par ces montants.

Damien Revaz répond que ces sommes sont versées à tous les EMS valaisans. Avec la nouvelle loi, les communes versent une participation pour chaque résident de sa commune. Cette participation dépend de la fortune du résident et du degré des soins qu'il nécessite.

Au 570.352.00 Le montant de 100'000.- versé à la Fondation St-Jacques découle de décisions prises lors de la création de la fondation St-Jacques. Elle sert pour le bâtiment. Toutes les communes concernées versent un montant régulièrement. Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ce montant a baissé pour compenser la participation journalière obligatoire pour les communes. L'EMS St-Jacques offre un des tarifs le plus bas du canton.

Ch.6 Trafic

Ch.7 Protection et aménagement

Ch.8 Economie publique

380. 365.01 **Dominique Thiévent** demande ce qu'est Pro Agauno. **Damien Revaz** répond qu'il s'agit de la participation au site archéologique de l'abbaye, de 400'000.- répartis en 8 montants annuels. Il s'agirait de la quatrième tranche sauf erreur.

Ch.9 Finance et impôts

Comptes d'investissement :

Il n'y a aucune question et aucune remarque.

Damien Coutaz passe au vote et pose la question : « qui accepte le budget 2018 présenté par la commune ? »

Vote : 0 refus, 0 abstention, 27 oui.

Le budget 2018 est accepté à l'unanimité.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz prend la parole et s'appuie sur une présentation mise en ligne dans le dossier divers des documents de la séance du 19.12.2017:

- Pour les collaborations il y en a une nouvelle qui a démarré le 1^{er} décembre 2017 avec Massongex pour la direction de la crèche. Le directeur de la crèche Boule de gomme est aussi le directeur de la crèche de Massongex les Moussaillons.
- En réponse à la question de Telma Hutin, nous utilisons du glyphosate à la voirie. En 2017 nous en avons acheté 20 litres, soit 2 fois moins qu'en 2016. Il y a 2 passages par année sur les trottoirs, pas sur les talus herbeux.
- Règlement des déchets : on peut acheter les sacs taxés dans tous les commerces du Valais.
- Le Règlement transmis a eu des remarques, des modifications ont été supprimées : suppression de l'adaptation au renchérissement (monsieur prix), suppression des limites inférieures des fourchettes pour les taxes (monsieur prix). Ce règlement entre en vigueur le pour 1^{er} janvier 2018, avec effet rétroactif si le canton n'arrive pas à le valider pour cette date.
- Le conseil municipal a adopté les tarifs, diminution du coût de base par ménage, validé par monsieur prix, publication dès le 20 décembre 2018, environ 50'000.- de recettes en moins (diminution du montant pour la déchetterie)

- Les tarifs seront de 115.- par ménage, avec une taxe complémentaire de 20.- par personne. Le tarif des entreprises est de 150.-, 350.- ou 550.-.
- Un tout ménage concernant le tri et la taxe au sac sera distribué en janvier avec une partie commune au Valais romand et une partie spécifique à St-Maurice.
- Il y aura des contrôles dès le début. Pour les faire, plusieurs employés ont été assermentés.
- La réponse à l'interpellation de Telma Hutin est sur le site la commune. Il n'y a pas la moindre suspicion, un contrôle annuel sur la présence de métaux lourds dans l'eau sera effectué et les résultats seront publiés.
- Pour le bâtiment de l'Av. Simplon 1 un accord a été trouvé avec les propriétaires. La décision d'achat sera prise au printemps 2018. Ce bâtiment est important pour l'agrandissement de la HEP et de l'EMS, pour un éventuel projet commun.
- Pour le bâtiment Duc, les échafaudages ont été enlevés. La galerie et l'atelier seront terminés et disponibles fin janvier, les appartements fin avril.
- Il y a eu un engagement énorme sur le déneigement en décembre. Un tel épisode d'enneigement est très rare. Les employés manquaient d'expérience pour cette situation particulière. Il a fallu d'urgence acheter une fraiseuse (18'500.-). Les employés communaux ont effectués beaucoup d'heures de travail, ainsi que les entreprises mandatées. Nous sommes intervenus sur 20 km de route et 7 km de trottoirs. Nous avons dégagé 31'000 m3 de neige sans compter Mex, la Prise, et les places de parc, soit l'équivalent de 5 immeubles ketchup moutarde...

7. Divers

- **Jan Schönbächler** remercie les personnes qui ont travaillé au déneigement et les félicite. Il a cependant remarqué qu'à l'avenue du Midi en face de l'école les lundi mardi, et mercredi, il y avait un monticule de neige glacée vers le passage piéton. Il se demande si la responsabilité de la commune est engagée en cas d'accident.
- **Damien Revaz** répond que le savoir-faire n'est pas acquis pour de si grandes chutes de neige, que la responsabilité du propriétaire, à savoir de la commune peut être engagée. Mais que les conditions étaient extrêmes et l'événement neigeux rarissime. Il faudrait voir des experts pour analyser si la responsabilité de la commune est engagée dans ce cas. La municipalité a une assurance pour ces cas éventuels.
- **Stéphane Devaud** explique que le monticule ne pouvait plus être ôté car il a gelé. Le personnel a mis du gravier pour ne pas glisser.
- **Telma Hutin** remercie pour la réponse à sa question, mais la précise. Elle voudrait connaître tous les insecticides et les pesticides utilisés sur les jardins publics, les routes, les talus, et les voies ferrées.
- **Stéphane Devaud** répond qu'il s'agit du glyphosate (20 litres) et du peroclean turf (10 litres). Il s'agit de produits bruts qui sont ensuite dilués (x 10 en général)
- Telma Hutin suggère d'utiliser une méthode alternative.
- **Jan Schönbächler** nous parle du chemin des Iles. La fermeture du tunnel a été effectuée en test, puis le tunnel a été rouvert. Il aimerait connaître les résultats de ces tests, et les échéances pour une avancée de ce dossier.
- **Damien Revaz** répond que les démarches sont suspendues. Il y a un problème pour la la route qui dessert les Iles. La Bourgeoisie aimerait mettre à disposition de nouvelles parcelles à bâtir. Les 2 conseils devront voter. Il faut attendre un à 3 mois.

- **Laurent Rey** remarque que la commission de gestion a tardé à rendre son rapport qui a été mis en ligne le 11 décembre, soit 10 jours avant la séance. C'est trop court pour un rapport très attendu dans un domaine important pour notre commune.
- **Jan Schönbächler** fait son mea culpa. Il a oublié de le faire le week-end, puis il a dû le faire les jours de travail et il a essayé de rattraper le temps perdu. Il s'en excuse.
- **Dominique Thiévent** dit que le budget a été approuvé le 27 septembre, mis sur le site début novembre...
- **Damien Revaz** répond qu'il a été mis en ligne début novembre et approuvé le 25 octobre par le Conseil municipal. Le travail est fait en deux séances. A la première séance les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement sont regardés, puis une deuxième séance règle la planification et le message de la commune. Le secrétariat a été rapide.

- **Catherine Frossard** apprécie les différentes manifestations de notre commune et demande si des mesures spécifiques de sécurité sont prises, et qui les dictent.
- **Gladys Siegfried** répond que la police municipale est partenaire, que la police cantonale donne un préavis. C'est le canton qui signale quand il faut être particulièrement attentif, et si c'est un site prioritaire en terme de danger.
- **Pierre-Yves Robatel** signale que pour Lumina les organisateurs en ont discuté en tenant compte de l'avis cantonal. Des mesures ont été prises (et détaillées devant le conseil général). Lumina a une portée locale, une psychose face à tout rassemblement n'est pas désirée.

- **Catherine Frossard** pose des questions concernant le projet de géothermie hydraulique. La municipalité de St-Maurice et Madame Jacqueline de Quatro nous disent qu'il n'y a pas de danger sismique. Jacqueline de Quatro a affirmé dans le Nouvelliste du 20 juin 2017 que des précautions sont prévues avec la pose de sismographes ultra sensibles. Catherine Frossard se demande si cette mesure est suffisante pour enrayer un processus sismique qui s'enclencherait. Notre commune mettant un engagement financier faible dans le projet elle aimerait aussi savoir si par cet engagement elle engage sa responsabilité en cas de problèmes imprévus (sismique entre autres), si il y a une assurance pour ces risques, à quel coût, si elle a avec des limites de prestation supérieures, si la durée de cette assurance permet de couvrir les éventuels dégâts enclenchés durant les travaux et aussi après la fin des travaux si un processus sismique s'est enclenché. Elle a l'impression que la zone n'est pas si stable qu'indiqué par Madame de Quatro dans son interview.
- **Damien Revaz** répond partiellement que ce n'est pas la commune qui est engagée, la responsabilité est prise par le maître de l'ouvrage. C'est le canton de Vaud qui donne les autorisations et suit ce dossier. Des mesures sismiques régulières seront prises pour connaître le détail des sous-sols. Il transmettra les remarques au conseil administratif et propose de reposer la question à la séance d'information qui aura lieu au printemps 2018 après le retour des mises à l'enquête.

- **Dominique Thiévent** se demande comment la promotion de la région budgétisée pour une publicité au restauroute d'Yvorne est faite alors que le restauroute est fermé.
- **Pierre-Yves Robatel** signale qu'il s'agit d'un c'est McDonald's d'un côté et un McCafé de l'autre. C'était prévu d'être rouvert cet hiver. Le projet a été retardé et

l'aménagement touristique repoussé. Un mur géant avec des images hivernales et estivales de la région est prévu.

- **Mireille Brouchoud** signale que pendant Lumina plusieurs véhicules passaient outre les barrières et s'approchaient de la cantine. Beaucoup de voitures privées ont tourné devant la cantine. Elle comprend la nécessité de poser du matériel, mais pense que tous les véhicules ne le faisaient pas.
- **Pierre-Yves Robatel** signale qu'il y a une interdiction générale de circuler, respectée par beaucoup d'usagers, mais que certains automobilistes récalcitrants peuvent poser problème.
- **Laurence Mottiez** nous parle des petites cartes attestant le domicile de St-Maurice pour des entrées à prix réduit à Lavey les Bains. Elle signale que Lavey demande de les mettre à jour chaque année. Il s'agit d'un petit sceau gratuit au contrôle des habitants. Même avec le sceau en ordre ce n'est pas facile et la carte n'est pas toujours acceptée. Y aurait-t-il moyen de faire coordonner avec les entrées de Lavey?
- **Damien Revaz** explique que c'est compliqué par rapport à Lavey. La commune a écrit à Lavey et n'a pas encore obtenu de réponse.

Damien Coutaz clôt la séance à 21 heures, remercie les personnes présentes et les invite au foyer franciscain pour un vin chaud en souhaitant un joyeux Noël et une bonne année 2018.

Le président du Conseil Général
Damien Coutaz

La secrétaire
Catherine Frossard